

Communiqué de presse
Paris, le 12 février 2026

France renouvelables salue la publication officielle de la PPE3 : un cadre enfin établi, appelant tout de même à une vigilance pour le développement des énergies renouvelables

La publication tant attendue de la troisième Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) met fin à plusieurs années d'incertitude qui ont pesé sur les filières des énergies renouvelables électriques. L'annonce imminente du lancement des appels d'offres liés à la fin de la période PPE2 constituera le levier opérationnel attendu pour permettre aux filières de relancer concrètement leur activité. La filière des énergies renouvelables électriques alerte sur des orientations contrastées : si le photovoltaïque conserve une dynamique compatible avec la poursuite des installations et le maintien d'un socle industriel national, l'éolien en mer subit un nouveau glissement de calendrier et l'éolien terrestre voit ses objectifs fixés à un niveau insuffisant, en deçà du scénario minimal objectivé par la filière. Cette trajectoire, combinée à un empilement de contraintes réglementaires, fragilise l'outil industriel et l'emploi.

France renouvelables appelle le Premier ministre à engager sans délai un plan de simplification et de libération de contrainte concernant l'éolien terrestre pour sécuriser l'investissement, préserver les emplois et renforcer la production d'électricité souveraine.

À court terme, la relance des appels d'offre est positive pour les énergies renouvelables électriques

La publication de cette PPE3 intervient dans un contexte où les débats énergétiques, souvent très polarisés et marqués par des tensions, avaient contribué à nourrir un climat difficile pour l'investissement et la confiance. Après une longue période d'incertitude, ces annonces politiques offrent enfin une visibilité cruciale aux entreprises, aux salariés et aux territoires, redonnant ainsi un cap stable et lisible à des filières qui investissent et recrutent sur le temps long. Les appels d'offres relatifs à l'éolien terrestre et au photovoltaïque doivent maintenant être relancés dans les délais les plus brefs pour que parole soit tenue.

Anne-Catherine de Tourtier, Présidente de France renouvelables, souligne « La publication de la PPE3 apporte enfin une forme de visibilité pour notre filière et confirme le rôle indispensable des énergies renouvelables électriques. Il s'agit à présent de valider et lancer les modalités de mise en œuvre de ces objectifs. Quelques interrogations sont encore à clarifier sur la trajectoire de l'éolien terrestre qui est pourtant la deuxième source de production renouvelable de notre pays. Dans un contexte de volonté affirmée de sortie des énergies fossiles importées, qui représentent encore plus de 60 % de la consommation énergétique en France, et de choix d'une politique à deux jambes, énergies renouvelables et nucléaire, l'ensemble de ces trajectoires devront être finement associées à un grand plan national d'électrification, en apportant une vigilance particulière aux questions de calendrier, car la souveraineté énergétique de notre pays ne peut attendre 10 ou 15 ans. C'est maintenant que notre pays doit agir pour renforcer sa souveraineté économique, soutenir une réindustrialisation bas carbone et améliorer concrètement le pouvoir d'achat des Français. »

Des trajectoires contrastées : cohérence sur le photovoltaïque, glissement sur l'offshore et situation préoccupante sur l'éolien terrestre

Concernant le photovoltaïque, les objectifs qui ont été revus à la baisse restent toutefois cohérents avec une logique de continuité. Cette orientation permettra à la filière de poursuivre l'installation de

panneaux photovoltaïques et accroître sa capacité installée, et surtout, de soutenir les projets industriels de production de panneaux actuellement en développement sur le territoire national.

En ce qui concerne l'éolien en mer, un glissement de calendrier est observé, sans profonde remise en cause des volumes à ce stade, néanmoins, les entreprises et les salariés du secteur subissent déjà les conséquences d'une longue période d'immobilisme, qui pourrait malheureusement se prolonger.

Pour l'éolien terrestre, les objectifs annoncés sont jugés insuffisants puisqu'ils restent en-dessous du scénario R3 de RTE, que la filière considère comme le seuil minimal nécessaire à sa survie. Parallèlement, la filière subit une pénalisation importante, causée par un empilement de limitations réglementaires et techniques liées à la puissance, à la hauteur des installations et aux zones d'implantation autorisées. Ces contraintes freinent le déploiement des meilleures technologies. En conséquence, la France se distingue malheureusement par l'installation d'éoliennes parmi les moins puissantes d'Europe, voire du monde, équipements menacés de disparition prochaine chez les industriels européens.

Le repowering, ou renouvellement des parcs, bien que largement mis en avant dans les annonces gouvernementales, ne pourra pas constituer le principal vecteur de développement, pour des raisons techniques, économiques et énergétiques. En effet, les évolutions réglementaires ainsi que l'accumulation de contraintes spatiales ou d'évolution de la réglementation ces 15 dernières années, rendent, d'ores et déjà, irréaliste le renouvellement d'une part importante du parc existant.

Face à ce constat, France renouvelables appelle instamment le Premier ministre à lancer immédiatement un plan solide de simplification et de levée des contraintes, afin de maximiser le potentiel de développement de l'éolien terrestre en France, et d'optimiser les coûts de production et d'accroître la souveraineté énergétique par une production domestique renforcée. Sans ces mesures, la trajectoire actuelle conduira inévitablement à des destructions d'emplois, dont la responsabilité incombera pleinement au gouvernement.

Le temps court et le temps long : entre urgence opérationnelle et nécessité de vision long terme

L'annonce imminente du lancement des appels d'offres va enfin permettre aux filières des énergies renouvelables électriques de reprendre concrètement leur activité. Ce moment est décisif pour restaurer la confiance des industriels et des salariés, alors que la mise en œuvre effective des objectifs fixés par la PPE3 sera déterminante.

Par ailleurs, en inscrivant une clause de revoyure de cette PPE en 2027, France renouvelables prend acte que le gouvernement envisage une possible révision à la suite des élections présidentielle et législatives. L'association regrette que cette PPE ne constitue toujours pas un véritable cadre de programmation à long terme, alors même que les filières industrielles, telles que les renouvelables électriques, ont impérativement besoin de cette visibilité pour pouvoir investir, recruter et se développer.

A propos de France renouvelables :

France renouvelables est l'association professionnelle qui représente, consolide et promeut, par une approche systémique, le développement des EnR électriques industrielles et des solutions de stockage et de flexibilité associées, permettant l'évolution de notre système électrique vers sa décarbonation, sa soutenabilité et sa compétitivité.

Contact presse :

Hopscotch PR

Clara Roumy – 06 64 16 13 92

francerenouvelables@hopscotch.fr

